

Conservatoire National de Région - Encaissement de subventions et réaffectation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par arrêtés du 7 novembre 1994, M. le Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs, a attribué deux subventions respectivement de 25 000 F au titre de l'exercice 1992 et de 20 000 F au titre de l'année 1993 pour l'acquisition de matériel musical par le Conservatoire.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser ces subventions d'un montant total de 45 000 F en recettes au chapitre 903.65 / article 1051 (subvention de l'Etat) - 509 / code service 46000,

- de les réimputer en dépenses au chapitre 903.65 / article 2141 (acquisition de matériel culturel) - 509 / code service 46000.

M. BAS : Puisque nous en sommes au Conservatoire, Monsieur le Maire, je voudrais simplement attirer votre attention sur la situation d'une partie des personnels du Conservatoire. Je sais qu'on ne peut pas prêcher une politique et son contraire. Vous savez très bien que nous approuvons l'objectif qui a été fixé d'un maintien des dépenses de fonctionnement mais je crois que cela ne peut tout de même pas se faire au détriment d'un certain nombre de règles minimum de respect de la dignité professionnelle. Je crois qu'il y a une recrudescence importante de personnels au Conservatoire qui ne sont pas titularisés, qui sont en demande de statuts, que l'évolution est assez préoccupante. J'ai entendu dire qu'il y avait des personnels qui étaient là depuis plus de 15 ans et qui n'étaient pas titularisés, ce qui paraît tout de même quelque chose de tout à fait hors normes.

Vous aviez annoncé, il me semble, une baisse d'à peu près 90 heures d'enseignement à la suite des recommandations qui avaient été faites par le Cabinet Bossard ; il semblerait que cette réduction des heures d'enseignement par semaine n'ait pas été mise en pratique. Je crois qu'il est utile en tout cas de faire la part des choses et surtout de pouvoir expliquer clairement aux personnels quelles sont les lignes qui vont être suivies notamment sur ce problème très grave des titularisations et des statuts.

On m'a dit également qu'il y avait actuellement 12 personnes qui travaillaient depuis le mois de septembre sans aucune forme de contrat de travail, je voudrais simplement savoir ce qu'il en est exactement. Est-ce que ce sont des discours alarmistes ou est-ce qu'effectivement c'est la réalité, ce qui serait grave ? Je crois qu'il faut essayer de résoudre le problème bien avant qu'il n'explode d'une façon ou d'une autre. Il y a six mois il n'y avait pas de syndicat au Conservatoire, aujourd'hui il y en a un qui regroupe 55 personnes sur 70. Cela montre bien qu'il y a une préoccupation qui est très forte ; je crois qu'il faut en tenir compte et il faut pouvoir apporter une certaine clarté. Il en va tout à la fois d'une dignité professionnelle qui est naturellement fondamentale mais également de la qualité même du Conservatoire et de sa capacité d'attraction pour des enseignants qui pourraient venir de l'extérieur et qui, s'ils apprennent ce genre de pratique, risquent d'être fort dissuadés de rejoindre le Conservatoire de Besançon. Je vous remercie.

M. FERRÉOL : Votre remarque est très intéressante mais je vous rassure tout de suite, ils ne seront pas dissuadés de venir à Besançon car malheureusement la situation est la même dans l'ensemble des Conservatoires et des Ecoles Nationales de Musique. Il s'agit d'un problème complexe concernant la filière culturelle et le blocage de la situation concernant le statut d'un certain nombre de professeurs comme vous l'avez dit qui sont possesseurs du CA et qui ne peuvent pas être titularisés puisqu'il n'existe pas actuellement des corps pour les intégrer sur la base des nouveaux textes. Voilà un peu si vous voulez cet aspect des choses. Votre constat est tout à fait juste et nous le déplorons. Je

crois d'ailleurs que le Maire est intervenu plusieurs fois sur cette question qui encore une fois n'est pas particulière à Besançon.

Le deuxième point de votre intervention portait sur l'évolution des heures de cours ; il y a eu effectivement des craintes sur des suppressions d'heures d'enseignement mais vous savez que nous avons posé le problème différemment en particulier dans le cadre du conseil intérieur qui s'est mis en place au Conservatoire National de Région. Il s'agit, dans l'orientation qui a été définie par la Municipalité et que je pense vous partagez, c'est-à-dire repérer des gisements d'économie mais évidemment en conservant la cohérence et le maximum de dynamisme à ce Conservatoire, d'une mise à plat pour voir si en particulier dans ce qu'on peut appeler le projet d'établissement, il y a effectivement des possibilités d'économie. Mais pour l'instant, au terme des informations dont nous disposons et nous examinons les choses au conseil intérieur, il n'y a pas en terme d'enseignement de remise en cause et de diminution d'heures d'enseignement.

M. PINARD : Je ne pensais pas intervenir mais tout à l'heure on nous disait qu'on ne sollicitait pas assez les subventions. Voilà un Conservatoire National de Région payé à 80 % par la Ville, participation de la Région : 0 franc 0 centime en fonctionnement.

M. LE MAIRE : C'est un problème, c'est vrai, qu'on a souvent évoqué.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.